

Il y a, en effet, encore bien de l'arbitraire dans la législation du « Parnasse français » ; et sans oublier que la poésie est par définition une langue conventionnelle, et conséquemment qu'on ne saurait la ramener en toute rigueur à des principes exclusivement fondés sur la nature des choses, on peut concevoir, par exemple, que la rime orthographique soit détrônée par une rime raisonnablement phonétique, ou que la césure acquière en souplesse ce qu'elle perdra en monotone régularité. Or, c'est à ces deux points qu'en fin de compte reviennent les essais des novateurs : si la rime s'adresse à l'oreille, ne convient-il pas d'abolir la distinction *visuelle* des rimes masculines et féminines, singulières et plurielles ; et n'y a-t-il de rythme agréable que le va-et-vient isochrone et désespérant d'un pendule ? Débat dans lequel je n'ai pas l'intention d'entrer, en ce qui concerne la rime ¹.

Quant au rythme, je dirai aux alarmistes que ces innovations ne sont point des nouveautés et qu'elles ont des bases bien authentiques dans la saine tradition. Nous avons derrière nous, il est vrai, le XVIII^e siècle, pédant, étroit, glacial, contempteur de la foi et des œuvres d'un passé qu'il ne pouvait comprendre qu'en l'abaissant. Mais Corneille, Racine, La Fontaine, Molière, qu'on les ouvre : on y trouvera en germe tout ce qu'on reproche aux poètes d'aujourd'hui. En germe, dis-je, comme il convient à l'être organisé qu'est une langue ; et je n'entends parler que des tentatives conformes au génie français. Comptons sur la vitalité de notre langue pour rejeter les scories d'une masse encore en

1 — Sans toutefois prétendre à parler d'expérience, je dirais que tout en admettant le principe énoncé dans le texte, je répugne à en pousser les conséquences à l'extrême : *in medio virtus*. Plus l'écrivain se pénètre d'horreur pour le travail facile, plus aussi il se contraint à faire œuvre parfaite. Or s'imposer des difficultés à vaincre, comme sont les distinctions des rimes, l'exclusion des hémistiches assonants... qu'est-ce, sinon s'assujettir à des règles de plus en plus étroites ? La contrainte est ici génératrice de force et de beauté. Abolir les règles, c'est se vouer à la *facilité*. Au surplus, il n'est absolument certain, ni que la rime soit purement phonétique, ni que les différences d'*orthographe* n'influent sur la phonation.